



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 30 Novembre 2017

Question n°9

Tarif pour les badges de déchèteries perdus ou supplémentaires

L'an deux mille dix-sept, le **30 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 16 Novembre 2017.

17 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 était représentés et 2 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Emile EHRET, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Marc LERCH, Félice ZWINGELSTEIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Christophe GEORGES, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL, Francis LIECHTELE, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Pierre BRINGARD.

Etait représenté : Raymond TROMMENSCHLAGER pour Eliane FARNY, Carlo SCHWEITZER pour Richard MAZAJCZYK, Odile RICHARD pour Thierry STEINBAUER

Avait donné procuration : Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Gilles HEINRICH à Patrick MIESCH

Etaient Excusés : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Michel JACOBBERGER.

Etaient Absents : Didier SANSIG, Alphonse M'BOUKOU, Jean PAOLI, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MILLE

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 16 Novembre 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

VU la délibération du Bureau Syndical du 10 Juillet 2017 autorisant le lancement d'un marché public sur la mise en place d'un système de contrôle d'accès sur la déchèterie fixe et les déchèteries mobiles,

Dans le cadre de la mise en place du contrôle d'accès en déchèteries au 1er janvier 2018, les usagers (particuliers, professionnel, collectivités et associations) recevront en dotation initiale et gratuite d'un badge d'accès.

Or certains usagers souhaiteront la mise à disposition d'un second badge voire plus. Il conviendra également de remplacer les badges perdus ou volés.

Afin d'éviter des abus et responsabiliser les usagers par rapport aux badges d'accès, il est proposé de facturer la somme de 5 euros par badge pour les demandes complémentaires à celui remis en dotation initiale ainsi que pour la réédition des badges perdus ou volés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- De valider le tarif de 5 € à l'unité pour les demandes complémentaires ainsi que pour la réédition des badges perdus ou volés.
- D'autoriser le Président à émettre la facture correspondante et modifier la régie de recettes en conséquence.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

